



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 44 COM

WHC/21/44.COM/5D

Paris, 4 juin 2021

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-quatrième session élargie

Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne  
Du 16 au 31 juillet 2021

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives**

**5D. Convention du patrimoine mondial et développement durable**

## RÉSUMÉ

Conformément à la décision **43 COM 5C** (Bakou, 2019), ce document présente les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable (WH-SDP) depuis la 43<sup>e</sup> session du Comité (Bakou, 2019).

**Projet de décision : 44 COM 5D, voir point XII.**

## I. RÉSUMÉ

1. Par sa Décision **40 COM 5C** (Istanbul, 2016), le Comité du patrimoine mondial a salué l'adoption de la « Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial » par la 20<sup>e</sup> Assemblée générale des États parties (Résolution **20 GA 13** ; UNESCO, 2015). Le texte de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable (ci-après la « WH-SDP ») peut être consulté à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/>.
2. Par les décisions **40 COM 5C**, **41 COM 5C** et **43 COM 5C**, le Comité du patrimoine mondial s'est félicité des progrès accomplis par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives concernant la diffusion de la WH-SDP et son intégration dans les processus statutaires, les politiques internationales et les activités opérationnelles. Le Comité a invité le Secrétariat et toutes les parties prenantes à définir et faire connaître les nombreuses manières par lesquelles la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ci-après les « ODD ») et a appelé les États parties à garantir l'intégration des principes de développement durable dans leurs processus nationaux ayant trait au patrimoine mondial. Ce document se fonde sur les progrès accomplis par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives depuis la 43<sup>e</sup> session du Comité (Bakou, 2019) pour intégrer la perspective de développement durable dans les activités et les processus de la *Convention*, conformément à la WHSDP.

## II. POLITIQUE RELATIVE AU PATRIMOINE MONDIAL ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2015)

3. Le développement durable a été intégré aux processus de la *Convention du patrimoine mondial* en inscrivant dans les *Orientations* les concepts, les démarches et le suivi liés au développement durable, en vue de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du Compendium de politiques générales relatives au patrimoine mondial et du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Les plans d'action régionaux élaborés par la région des États arabes et la région Afrique du Centre du patrimoine mondial (voir les documents WHC/21/44.COM/10A et WHC/21/44.COM/10B) incluent des objectifs stratégiques liés au développement durable. Au cours des trois dernières années, les ODD correspondants sont intégrés à la conservation et à la gestion d'au moins 151 biens du patrimoine mondial dans le monde, dont 39 en Afrique et 8 PEID.
4. Le Centre a élaboré une ébauche de Tableau de synergie pour aligner la WH-SDP sur le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, le Nouvel Agenda Urbain des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID, les *Indicateurs Culture | 2030 de l'UNESCO* (voir <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators>) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
5. Le Centre a également largement collaboré avec le Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) sur sa revue des ODD du point de vue de la *Convention du patrimoine mondial*.

## III. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE (ODD 14, 15)

6. Les Secrétariats des 8 principales Conventions relatives à la biodiversité, y compris la *Convention du patrimoine mondial*, ont travaillé étroitement ensemble, par le biais du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, notamment afin d'émettre des avis pour

le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le document WHC/21/44.COM/5A fournit des informations détaillées sur ce point (voir également <https://www.unep.org/events/workshop/bern-ii-consultation-workshop-biodiversity-related-conventions-post-2020-global;Bern> et la [décision 14/30](#)).

7. Conformément à la reconnaissance par la *Convention du patrimoine mondial* des liens entre nature et culture, le Centre fait également office de Secrétariat du *Prix international Melina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels* (UNESCO-Grèce) créé pour récompenser des exemples exceptionnels d'actions de sauvegarde et de mise en valeur des principaux paysages culturels du monde (<https://whc.unesco.org/fr/prixpaysagesculturels/>).
8. Le Centre et les Organisations consultatives sont engagés dans un dialogue avec le secteur privé afin de veiller à ce qu'il s'abstienne d'explorer ou d'extraire du pétrole, du gaz et des ressources minérales à l'intérieur du périmètre des biens du Patrimoine mondial, tout en s'assurant que les opérations dans les zones périphériques ne menacent pas leur intégrité (<https://whc.unesco.org/fr/actualites/2123>).
9. La protection des forêts du monde est cruciale pour la réalisation des ODD. Elle est également considérée comme l'une des formes d'action climatique les plus rentables (GIEC). Le Centre a été particulièrement actif dans les forêts du bassin du Congo, dans le cadre de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI). Entre 2016 et 2020, les financements obtenus de l'Union européenne ont permis à CAWHFI de renforcer la surveillance sur une zone transfrontalière de plus de 225 000 km<sup>2</sup>. En outre, CAWHFI a apporté un appui technique aux autorités congolaises et gabonaises pour la préparation respectivement des dossiers de proposition d'inscription du Paysage forestier d'Odzala-Kokoua (Congo) et du Parc national d'Ivindo (Gabon). Un exemple de sites du patrimoine mondial marin est représenté par la [Resilient Reefs Initiative](#) (l'initiative Récifs Résilients) (voir aussi le document WHC/21/44.COM/7C).
10. Une multitude d'ateliers différents ont été organisés à travers le monde avec le soutien des centres de catégorie 2 de l'UNESCO. À titre d'exemple, l'atelier consultatif national « Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique » s'est tenu le 5 août 2019 à New Delhi, dans l'objectif de créer une plateforme de collaboration entre les parties prenantes multidisciplinaires pour construire un avenir résilient pour les mangroves de l'Inde et de l'Asie.
11. Les biens du patrimoine mondial ont été durement frappés par des catastrophes naturelles pendant la période couverte par ce rapport – feux de forêt en Australie, au Brésil et en Éthiopie, incendies au Japon et en Ouganda, séisme en Croatie, pour n'en citer que quelques-uns. À chaque fois, le Centre et les Organisations consultatives ont réagi rapidement pour apporter l'aide nécessaire. Le Centre fournit également un soutien technique et financier aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Par exemple, des activités sont mises en œuvre, avec le soutien de la Norvège, en appui à 8 biens naturels du patrimoine mondial en Afrique inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Certains biens situés dans les petits États insulaires en développement (PEID) ont également reçu un soutien, par exemple « Rennell Est » (Îles Salomon) et Nan Madol (États fédérés de Micronésie), afin d'apporter aux communautés des moyens de subsistance durables et de renforcer les capacités de gestion des sites. Quatre biens ont reçu une assistance internationale d'urgence de juin 2019 à juin 2021, tandis que 5 biens ont été soutenus par le Fonds de réponse rapide durant la même période et 2 candidatures supplémentaires sont actuellement en cours de traitement.

#### **IV. PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LE PATRIMOINE MONDIAL (ODD 13)**

12. Voir le document WHC/21/44.COM/7C pour plus de détails sur ce sujet.
13. Le patrimoine mondial naturel et culturel doit être considéré à la fois comme un bien partagé qui doit être sauvegardé face aux effets du changement climatique, à l'instar de la biodiversité (les sites du patrimoine mondial couvrent plus de 360 millions d'hectares de terre et de mer à travers le globe, dans tous les écosystèmes), et comme une ressource transversale pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les sites du patrimoine mondial peuvent servir de laboratoires pour piloter des parcours efficaces vers l'adaptation au changement climatique, à l'aide d'approches pluridisciplinaires, dont les connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial.
14. Un rapport du programme marin du patrimoine mondial intitulé *Gardien des réserves mondiales de carbone bleu* a été publié en mars 2021 (voir <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2258> et le document WHC/21/44.COM 7C).
15. La Côte de Ningaloo (Australie) a été le premier site à nommer un responsable en chef de la résilience et à concevoir une stratégie d'adaptation au changement climatique. La pandémie de COVID-19 a contribué à révéler l'importance pour les sites du patrimoine mondial marin de l'UNESCO de ne pas dépendre d'une seule industrie.
16. Des travaux de recherche collaboratifs financés ces deux dernières années via un projet de l'État partie du Japon (Institut des stratégies environnementales mondiales) et intitulés « *Plausible alternative futures of Island mangroves in the Asia-Pacific: Scenario-based analysis and quantification of mangrove ecosystem services in coastal hazard mitigation and climate change adaptation in Andaman Island, India* » représentent un exemple prometteur de lutte contre les changements climatiques. L'Observatoire du climat du patrimoine urbain (UHCO), décrit plus en détail dans le document WHC/21/44.COM 7C, en est un autre exemple.

#### **V. RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET APPORTER DES MOYENS DE SUBSISTANCE AUX COMMUNAUTÉS LOCALES (ODD 1, 8, 12)**

17. La conservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel renferment un fort potentiel de réponse à plusieurs des enjeux majeurs de développement durable auxquels sont confrontées les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, à savoir la fourniture d'un abri, l'accès à la nourriture, à l'eau et à d'autres moyens de subsistance, ainsi qu'un emploi stable et décent. En outre, un patrimoine préservé est une composante essentielle à la dignité et à la résilience des communautés défavorisées, notamment dans les situations de catastrophes et autres urgences complexes. Les initiatives du Centre ont contribué à revitaliser des artisanats lucratifs et des techniques de construction en lien avec la conservation des sites du patrimoine dans les communautés locales au Pakistan (Makli, Lahore), au Bangladesh (Paharpur) et au Sri Lanka (Kandy, Anuradhapura).
18. Des programmes de subventions pour répondre aux besoins des communautés en matière de conservation et de développement durable sont en cours pour le Parc Maloti-Drakensberg (Lesotho/Afrique du Sud) et le Delta de l'Okavango (Botswana), avec le soutien des gouvernements de la Flandre, de la Norvège et des Pays-Bas. L'UNESCO encourage, avec le soutien du gouvernement norvégien, les activités de conservation communautaires autour des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique afin de répondre aux besoins socio-économiques des communautés locales (voir <https://whc.unesco.org/fr/partenaires/381>). Pour soutenir l'atténuation des conflits dans la Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) (voir <https://whc.unesco.org/fr/activites/974/>), des zones

d'exploitation minière légales sont identifiées en dehors de la réserve afin de proposer aux exploitants artisanaux de la réserve des incitations positives. Une coopérative est par ailleurs créée pour les veuves des éco-gardes tués dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour d'autres groupes de femmes. Au Parc national du lac Malawi (Malawi), un règlement administratif sur la pêche donne aux communautés la possibilité de cogérer les zones de pêche du lac de manière durable, ce qui a un impact positif sur la biodiversité du lac et les moyens de subsistance locaux (voir <https://whc.unesco.org/fr/activites/1048/>).

19. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le patrimoine mondial et les réponses apportées par le Secrétariat sont décrits plus en détail dans le document WHC/21/44.COM/INF.5A.2. Grâce au gouvernement japonais, un projet mondial a été lancé pour explorer des stratégies de soutien des moyens de subsistance locaux, y compris des solutions numériques, afin de contribuer au relèvement des sites du patrimoine mondial dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
20. L'Engagement de l'UNESCO en faveur du tourisme durable, en partenariat avec Expedia Group, est un effort conjoint pour promouvoir le tourisme durable et la conservation du patrimoine. Cet engagement adopte une approche innovante en matière de protection de l'environnement et de la culture, incitant les hôteliers à mettre en place des mesures fermes pour éliminer les plastiques à usage unique et promouvoir la culture locale. Après une phase pilote en Thaïlande, à laquelle ont déjà participé plus de 500 hôtels, l'Engagement est étendu dans le monde entier en 2021, pour renforcer la conscience environnementale et sociale dans l'industrie mondiale du voyage, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cette initiative est l'un des principaux piliers de la stratégie de l'UNESCO en réponse à la crise sanitaire. Elle cible les effets socio-économiques immédiats sur le tourisme et le patrimoine, en accélérant le relèvement pour protéger les moyens de subsistance et préserver le patrimoine (voir [www.unescosustainable.travel/fr](http://www.unescosustainable.travel/fr)).
21. En réponse aux dommages collatéraux infligés aux biens du patrimoine mondial de la Vieille ville de Sana'a, de la Ville historique de Zabid et de l'Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte (Yémen) par les conflits, l'UNESCO a lancé en 2018, en partenariat avec l'Union européenne, un projet de coopération avec des partenaires locaux pour fournir une aide humanitaire d'urgence, préserver le patrimoine et encourager le développement culturel durable à travers l'initiative « *Cash for Work : Améliorer les moyens de subsistance pour les jeunes citoyens au Yémen* » (voir <https://en.unesco.org/doha/cashforworkyemen>).

## **VI. VILLES ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS DURABLES (ODD 11)**

22. Concernant les villes et établissements humains durables (ODD 11), le 10<sup>e</sup> Forum urbain mondial organisé par ONU-Habitat en février 2020 à Abu Dhabi a choisi pour thème « *Cities of Opportunities: Connecting Culture and Innovation* », sur lequel le Centre a prononcé des allocutions et est intervenu (voir <https://wuf.unhabitat.org/node/145>).
23. La Conférence générale de l'UNESCO a réaffirmé à sa 40<sup>e</sup> session l'importance de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique dans le cadre du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi que du Nouvel Agenda Urbain. Le document WHC/21/44.COM/5A fournit davantage de détails sur les activités du Centre et des Organisations consultatives au regard du programme thématique des villes du patrimoine mondial (voir également <https://whc.unesco.org/fr/documents/173611>), et sur les pressions urbaines et la Recommandation concernant le Paysage urbain historique dans le document WHC/21/44.COM/7 (voir également <https://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-7-fr.pdf>).

24. Un atelier organisé en novembre 2020 avec les autorités Ukrainiennes à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription de Kyiv : Cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et Laure de Kyiv-Petchersk (Ukraine), a réuni des gestionnaires de sites, des points focaux nationaux et des experts afin d'identifier les bonnes pratiques d'intégration de la conservation du patrimoine urbain dans un contexte de développement urbain durable (voir <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2231>).
25. Le Centre et les Organisations consultatives ont fourni, avec les Centres de catégorie 2 et les bureaux hors-Siège, une assistance technique pour la conservation et la gestion des questions particulièrement difficiles autour du patrimoine urbain, notamment pour la préparation de plans de gestion. L'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial a également soutenu la préparation de plusieurs plans de gestion et d'autres efforts de conservation urbaine.
26. La Plateforme des Villes de l'UNESCO, qui réunit plus de 6 programmes différents sur les villes à travers les différents secteurs, dont celui des villes du patrimoine mondial, a entrepris une série d'initiatives visant spécifiquement à faire connaître l'approche pluridisciplinaire du développement durable dans les villes adoptée par l'UNESCO, et notamment un événement appelé la Journée mondiale des villes, axé sur les communautés locales et qui s'est déroulé en octobre 2020 (voir <https://events.unesco.org/event?id=2930567777&lang=1036>).
27. Des efforts ont été entrepris pour intégrer la conservation du patrimoine au développement urbain vers des villes durables, conformément à la Recommandation concernant le paysage urbain historique et à la résolution **40 GC 90**. Le Centre a contribué, en tant que partenaire dans l'échange des connaissances, au plan d'action de l'Union pour la Méditerranée (UfM) intitulé « *Strategic Urban Development Action Plan 2040 for Sustainable Cities and Communities* », dont la protection des biens du patrimoine mondial figure parmi les objectifs principaux, et a également organisé, en collaboration avec l'Union pour la Méditerranée, une conférence internationale sur la réutilisation adaptative et la régénération pour les villes durables du patrimoine mondial dans la région euro-méditerranéenne.
28. Au total, 90 % des projets du Centre ont directement contribué à la réalisation de l'ODD 11.4. De juin 2019 à mars 2021, 22,9 millions de dollars EU ont été engagés et dépensés pour la réalisation de cet objectif.

## **VII. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET LE SAVOIR-FAIRE (OBJECTIF 4)**

29. Un grand nombre d'activités éducatives, de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été menées par le Centre, les bureaux hors-Siège de l'UNESCO, les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO et les Organisations consultatives. Parmi celles-ci, des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir la conservation transfrontalière et transnationale, dans le cadre de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, ou des cours sur la conservation et la gestion, en partenariat avec des universités. Les détails de chacune de ces activités sont disponibles dans les documents WHC/21/44.COM/5A et WHC/21/44.COM/6.

## **VIII. PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET AUTONOMISER LES COMMUNAUTÉS LOCALES, NOTAMMENT LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PEUPLES AUTOCHTONES (OBJECTIF 5, 10)**

30. Dans le cadre de la gestion du patrimoine mondial, de nombreuses activités à travers le monde ont permis d'impliquer les communautés locales dans la gestion de plusieurs biens et de répondre à leur aspiration de longue date à un développement durable, en particulier

en période de crise et dans des situations de conflit et de sortie de conflit, lorsqu'il encourage la reconnaissance mutuelle, la tolérance et le respect entre les différentes communautés.

31. Une série de webinaires a été lancée de mai à juillet 2020 pour soutenir et renforcer les capacités de l'initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial pendant la pandémie de COVID-19 et suite au report de la campagne de 2020 à 2021. La campagne 2020-2021 de Volontariat pour le patrimoine mondial est en cours et réalisera plus de 50 projets de Volontariat pour le patrimoine mondial sur 50 sites.
32. Les Forums des jeunes professionnels du patrimoine mondial servent de plateformes à l'apprentissage et aux échanges interculturels. Le Forum arabe des jeunes professionnels du patrimoine mondial organisé à Tunis (décembre 2019, Tunisie) a par exemple incité les participants à s'engager pour la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent à travers la protection, la préservation et la promotion du patrimoine mondial, initiative qui s'est traduite par la naissance de 5 projets menés par des jeunes sur le thème de la consolidation de la paix et du patrimoine. Depuis 2020 ces activités ont cependant été empêchées par la pandémie et les restrictions sur les déplacements. Le Centre met en œuvre 61 projets fondés sur une stratégie opérationnelle sur la jeunesse représentant au total 42 % du montant total des subventions alloué de juin 2019 à juin 2021.
33. Les *Orientations* ont été mises à jour en 2019 afin de renforcer sensiblement leur action au vu des conditions d'application du consentement libre, préalable et éclairé dans les processus du patrimoine mondial. Elles reconnaissent expressément les peuples autochtones comme parties prenantes et détenteurs de droits pour l'identification, la proposition d'inscription, la gestion, la protection et la présentation du patrimoine mondial, selon une approche fondée sur les droits humains. En outre, les connaissances traditionnelles et autochtones détenues par les peuples autochtones sont désormais décrites dans les *Orientations* comme susceptibles de contribuer à la conservation et à la gestion des biens du patrimoine mondial.
34. Le Centre participe actuellement, dans le cadre d'une approche intersectorielle et interdisciplinaire, au *Plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)* adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019. Le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) a été régulièrement consulté pendant la période concernée sur les questions de conservation et de gestion, l'impact et les difficultés liés à la crise de la COVID-19, ainsi que sur les moyens à envisager pour un meilleur suivi de la présence et de l'implication des peuples autochtones dans les biens du patrimoine mondial (voir [www.iipfwh.org](http://www.iipfwh.org)).
35. Une fois la résolution sur la mise à jour des *Orientations* adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019), plusieurs mesures ont été proposées pour sensibiliser à l'égalité des genres au sein des divers processus de la *Convention du patrimoine mondial*, afin d'assurer une participation équilibrée entre les genres. Une participation équilibrée entre les genres dans le cadre de la gestion des biens fait partie des prescriptions, de même que l'utilisation d'un langage respectueux de l'égalité des genres dans la préparation des déclarations de valeur universelle exceptionnelle, et que la représentation équilibrée entre les genres des professionnels et spécialistes à tous les niveaux. On constate une hausse progressive de l'implication directe des femmes dans la conservation du patrimoine mondial, où elles remplissent des fonctions de gestionnaires de sites (24 % de femmes), gardiennes, conservatrices ou présidentes des bureaux du patrimoine. À titre d'exemple, dans le bien du patrimoine mondial de Monuments historiques à Makli, Thatta (Pakistan), un atelier de fabrication traditionnelle de tuiles a été créé et a servi de centre de formation pour les femmes des villages environnants, ce qui a procuré aux femmes de la communauté un sentiment de fierté, en plus des avantages socio-économiques. Dans 95 % des cas, les projets en cours ou récemment achevés conduits par

le Centre incluent une dimension de genre suivant les considérations soulignées dans le Plan d'action II de l'UNESCO pour l'Égalité des genres et 67 % d'entre eux se veulent sensibles à la dimension du genre, car ils consacrent 10 à 30 % de leur budget à l'égalité des genres.

## **IX. PROMOUVOIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ET FACILITER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (OBJECTIF 16, 17)**

36. La mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* repose sur la coopération internationale pour lutter contre les inégalités mondiales et améliorer la protection du patrimoine culturel et naturel mondial à travers l'assistance internationale, les projets transfrontaliers et l'assistance technique fournie à travers plusieurs fonds-en-dépôt de l'UNESCO.
37. L'assistance internationale au titre de la *Convention du patrimoine mondial* apporte une assistance financière aux États parties à la Convention du patrimoine mondial afin de les aider à protéger les sites du patrimoine culturel et naturel inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En 2018-2020, les États parties ont soumis 130 demandes d'assistance internationale pour financement au Fonds du patrimoine mondial, dont 66 ont été approuvées, parmi lesquelles 57 % en provenance de la région Afrique et 7 % des PEID. Dans toutes les régions, la plupart des projets financés portent sur des activités de gestion ou des travaux de conservation. En parallèle, 8 demandes d'assistance d'urgence ont été approuvées en 2018-2020, dont deux pour lutter contre les incendies dans le Parc national du Simien (Éthiopie) et sur le site des tombes à Kasubi (Ouganda).
38. La Convention du patrimoine mondial s'est avérée être un mécanisme puissant pour renforcer la coopération internationale sur les ressources du patrimoine commun. Par exemple, après plus de 10 années de coopération entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, et depuis l'inscription en 2014 du Qhapaq Ñan, Réseau de routes andin, un itinéraire culturel transfrontalier en série, ces six États parties ont consolidé la structure de gestion participative de ce bien complexe et innovant en mettant en place des stratégies de conservation et de suivi axées sur la participation des communautés (voir <https://whc.unesco.org/fr/qhapaqnan/>).
39. L'assistance technique a été apportée par des fonds-en-dépôt de l'UNESCO. Ainsi, grâce au soutien apporté par le gouvernement norvégien, divers projets ont été lancés dans le but de soutenir la conservation des sites naturels et culturels du patrimoine mondial dans la région Afrique, en vue de l'amélioration de l'état de conservation, notamment avec la participation accrue de la société civile, des femmes et des jeunes (voir <https://whc.unesco.org/fr/partenaires/381>).
40. Le Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID) assure le développement durable des biens du patrimoine mondial des PEID. À titre d'exemple, les Comores réalisent un projet de « Renforcement des capacités en matière de développement et de gestion du tourisme durable pour le patrimoine mondial aux Comores » avec le bureau de l'UNESCO à Nairobi et le soutien financier du fonds-en-dépôt Pays-Bas/UNESCO (voir <https://whc.unesco.org/en/events/1556/>), et un atelier national en ligne a été consacré en octobre 2020 au renforcement des capacités sur les stratégies de tourisme durable à la Barbade pour « Le patrimoine industriel de la Barbade : l'histoire du sucre et du rhum » (voir <https://whc.unesco.org/en/events/1554/>) grâce au soutien du fonds-en-dépôt japonais.

## X. MESURE ET SUIVI DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME 2030

41. L'Institut de statistiques de l'UNESCO a publié la première série de données pour l'indicateur 11.4.1 relatif aux « Dépenses totales par habitant pour la préservation » du patrimoine mondial culturel et naturel pour les Objectifs de développement durable (ODD) du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (Voir <http://uis.unesco.org/fr/topic/objectif-de-developpement-durable-11-4>).
42. Le Secteur de la Culture de l'UNESCO a lancé la phase pilote de mise en œuvre de ses *Indicateurs Culture|2030*, des Indicateurs Thématiques pour la Culture dans le programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Elle a démarré début 2021 dans les villes et pays sélectionnés, avec le généreux soutien de donateurs (AECID, Asdi et DG-DEVCO) (voir <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators/>). À l'issue d'un atelier international d'experts qui s'est tenu en ligne en juin 2020, 45 experts de 27 pays ont participé et une Banque d'expertise mondiale a été établie. La mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* contribue largement à plusieurs ODD et les Rapports périodiques associés à la Convention contribuent à l'élaboration de certains *Indicateurs Culture|2030*.
43. Le Centre a également collaboré avec ONU-Habitat pour l'inclusion du patrimoine culturel et des *Indicateurs Culture|2030* dans le cadre de suivi urbain en cours d'élaboration, en tant qu'indicateurs pour des villes durables.
44. En application de la décision **43 COM 5C**, le Centre a élaboré, avec la participation des Organisations consultatives, des projets d'outils pour soutenir la mise en œuvre de la WH-SDP par les États parties, y compris un *Bilan de santé préliminaire du patrimoine mondial et du développement durable* pour une évaluation rapide du statut ou du « profil » des biens du patrimoine mondial en matière de durabilité, et le *Bilan de durabilité du projet du patrimoine mondial* pour une première évaluation de l'impact des projets et interventions proposés sur le développement durable à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial, de façon à pouvoir apporter des ajustements dans la conception des politiques et des projets en faveur du développement durable.
45. En application également de la décision **43 COM 5C**, la *Canopée du patrimoine mondial* a été conçue comme plateforme numérique de bonnes pratiques innovantes de solutions fondées sur le patrimoine pour un avenir durable (voir <https://whc.unesco.org/en/canopy>). La première phase des bonnes pratiques porte sur les villes et établissements humains durables.
46. Le groupe de travail de l'ICOMOS sur les Objectifs de développement durable a publié un document intitulé *Le patrimoine et les objectifs de développement durable : Orientations pour les acteurs du patrimoine et du développement* afin de démontrer le potentiel de l'exploitation du patrimoine dans la réalisation du développement durable.

## XI. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

47. La crise sans précédent qui a découlé de la pandémie de COVID-19 en 2020 a eu, et continue d'avoir, d'importantes répercussions sur les biens du patrimoine mondial à travers le monde. Voir le document WHC/21/44.COM/INF.5A.2 pour plus de détails sur ce sujet.

## XII. PROJET DE DECISION

### Projet de décision : 44 COM 5D

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/5D,
2. Rappelant la décision **43 COM 5C** adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019) ainsi que la résolution **20 GA 13** adoptée par l'Assemblée générale à sa 20<sup>e</sup> session (UNESCO, 2015),
3. Se félicite des activités de suivi et des progrès réalisés jusqu'à présent concernant l'intégration de la « Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial » (WH-SDP) dans les activités du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives et dans les textes et processus de la Convention, parmi lesquels les Orientations, les Rapports périodiques et le Compendium de politiques générales ;
4. Prend note du projet de Tableau des synergies élaboré par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Organisations consultatives et mettant en avant les liens entre la WH-SDP, le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (Programme 2030) et d'autres importants accords internationaux, et invite les États parties qui entreprennent des activités dans le cadre du Programme 2030 ou d'autres importants accords internationaux à partir de ces synergies pour améliorer la contribution de la Convention du patrimoine mondial à plus de développement durable ;
5. Prend également note des outils élaborés, parmi lesquels « Canopée du patrimoine mondial : Solutions patrimoniales pour des avenir durables », et les projets de Bilan de santé préliminaire du patrimoine mondial et du développement durable, et le bilan de durabilité des projets du patrimoine mondial, et encourage les États parties à soutenir leur futur développement et la mise en œuvre de leur phase pilote ;
6. Demande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre, dans la mesure des ressources disponibles, le développement de ses activités, à savoir les politiques, outils, orientations et communication, visant à la mise en œuvre opérationnelle de la WH-SDP en soutenant les États parties dans sa mise en œuvre, à l'aide notamment de stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et protéger la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial ;
7. Demande également aux États parties d'adopter une approche systématique et globale pour intégrer la WH-SDP dans leurs politiques, initiatives et processus nationaux et locaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention et au développement à l'intérieur et autour des sites du patrimoine mondial ;
8. Appelle les États parties et les autres partenaires potentiels à contribuer financièrement ou par un soutien en nature aux activités visant à intégrer et à mettre en œuvre la WH-SDP, y compris pour le développement d'outils et d'orientations et pour la phase pilote de leur mise en œuvre ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, de présenter un rapport d'étape à cet égard, lors de sa 46<sup>e</sup> session.